

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 148, rue Saint-André à Terrebonne le 12 septembre 2006 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents messieurs Jean-Luc Labrecque, Michel Lefebvre, Daniel L'Espérance, Clermont Lévesque, Donald Mailly et mesdames Micheline Mathieu, Denise Cloutier et Denise Paquette.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Chantal Laliberté, aménagiste et Mireille Ouimet, secrétaire-trésorière adjointe de la MRC Les Moulins.

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 août 2006
4. Liste des comptes à payer
5. Liste des chèques émis au mois d'août 2006
6. Correspondance
7. Appui à la MRC de Matane - Demande de modification au projet de Loi 76
8. Publicité - Cahier spécial pour les 30 ans du Trait d'Union
9. Appui à la MRC de Lajemmerais - Protocole d'entente avec la Société d'habitation du Québec
10. Rapport du Comité de transport
11. Commentaires sur la prestation de services en transport
12. Entretien des abribus - Gestion Techno Pro (Roseberry Entretien ménager)
13. Boîtes de perception électronique - Géomax
14. Enquête à bord - Mandat Fernand Courcelles et engagement des enquêteurs
15. Négociation de contrat avec Lanau Bus
16. Adoption du règlement # 113-2 modifiant les articles 3 et 4 du règlement # 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier le trajet et l'horaire du circuit # 20 et de créer le circuit # 21
17. Protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et le Club de gymnastique Viagym
18. Avis de la MRC sur les règlements de zonage # 1103 et de lotissement # 1104 de la Ville de Mascouche

19. Examen et approbation du règlement de zonage # 1001-009 de la Ville de Terrebonne
20. Schéma de sécurité civile en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique - Projet pilote
21. Cours d'eau - Suivi des dossiers
22. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
23. Communauté métropolitaine de Montréal
24. Conférence régionale des élus de Lanaudière
25. Conseil régional de transport de Lanaudière
26. Rapport du Comité d'aménagement
27. Résolution pour reporter la séance ordinaire du mois d'octobre
28. Projet Hexagone
29. Demande à l'AMT - Agrandissement du stationnement incitatif
30. Période de questions
31. Clôture de la séance

5919-09-06

Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

5920-09-06

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.

ADOPTÉ

5921-09-06

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 août 2006

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 août 2006 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé.

ADOPTÉ

5922-09-06

Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer pour la MRC au montant de 1 107 256,03\$ pour le mois de septembre 2006 soit et est acceptée (annexe «*Comptes à payer*»).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2006-051 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 107 256,03\$ (divers postes budgétaires en tenant compte de la ristourne applicable sur la TPS) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

5923-09-06

Liste des chèques émis au cours du mois d'août 2006

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois d'août 2006 pour un montant de 1 920 780,74\$ soit et est approuvée (annexe «*Liste des chèques et retraits - Août 2006*»).

ADOPTÉ

5924-09-06

Dépôt de la correspondance

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement:

QUE la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe «*Liste de la correspondance - Septembre 2006*»).

ADOPTÉ

5925-09-06

Appui à la MRC de Matane - Demande de modification au projet de Loi 76

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de Loi 76 abrogeant la Loi sur la Commission municipale et modifiant diverses dispositions législatives;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi confie aux organismes responsables de l'évaluation municipale (OREM) le rôle d'attribuer et de révoquer les reconnaissances à des fins d'exemption de taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce rôle était jadis attribué à la Commission municipale du Québec qui pouvait compter sur divers commissaires pour réaliser ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Loi 76 confie cette responsabilité aux OREM sans aucune compensation financière, ce qui constitue un nouveau «pelletage» des responsabilités, sans aucune compensation;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des pouvoirs de la Commission municipale ont été attribués à d'autres ministères du gouvernement du Québec (ministère du Travail, ministère des Affaires municipales et des Régions);

CONSIDÉRANT QUE ce mandat qui dans certains cas est confié à des villes, placera de plus ces dernières dans une situation ressemblant à un conflit d'intérêts, puisque lesdites villes auront à déterminer des exemptions de taxes, où elles seront juges et parties;

CONSIDÉRANT la résolution # 230-06-06 adoptée par le conseil de la MRC de Matane;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil appuie la demande de la MRC de Matane à la ministre des Affaires municipales et des Régions de modifier le projet de Loi 76 abrogeant la *Loi sur la Commission municipale et modifiant diverses dispositions législatives* de façon à ce que les responsabilités décrites aux articles 76 à 92 du projet de loi et qui modifient la *Loi sur la fiscalité municipale* soient confiées, non pas aux organismes municipaux responsables de l'évaluation, mais bien à un ministère du gouvernement du Québec ou au Tribunal administratif du Québec.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à madame Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Jocelyne Caron, députée de Terrebonne, monsieur Luc Thériault, député de Masson, monsieur Jean Perreault, président de l'UMQ, monsieur Bernard Généreux, président de la FQM et à la MRC de Matane.

ADOPTÉ

5926-09-06

Publicité - Cahier spécial pour les 30 ans du Trait d'Union

CONSIDÉRANT QUE Le Trait d'Union prévoit souligner ses trente (30) ans dans son édition du 13 octobre prochain par la parution d'un cahier spécial intitulé « *d'hier à aujourd'hui* » et que les membres du conseil de la MRC souhaitent marquer l'événement;

Il est proposé par monsieur madame Micheline Mathieu, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général à réserver un espace publicitaire d'une (1) page au coût de 795\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit nE2006-052 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 795,00\$, avant les taxes, soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2910-341 «*Publicité - information*».

ADOPTÉ

5927-09-06

Appui à la MRC Lajemmerais - Protocole d'entente avec la Société d'Habitation du Québec

CONSIDÉRANT la résolution # 2006-08-181 adoptée par le conseil de la MRC Lajemmerais demandant qu'une entente de court terme, temporaire et exclusive au programme PAD soit négociée avec la SHQ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins signait à titre de mandataire, des ententes avec la SHQ pour la gestion de différents programmes d'amélioration de l'habitat;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ a revu son mode de rémunération des mandataires de manière à ce que, notamment, aucun honoraire ne soit versé aux mandataires lorsque les demandes de subvention des citoyens sont abandonnées en cours de processus;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau mode de rémunération de la SHQ est fortement contesté par plusieurs MRC des Couronnes Nord et Sud de la région de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont actuellement en cours entre la FQM, l'UMQ et la SHQ afin d'identifier des éléments d'entente qui permettraient notamment aux mandataires de recevoir une compensation financière adéquate pour livrer lesdits programmes d'amélioration de l'habitat;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas de la responsabilité des municipalités locales ou régionales de comté de déboursier quelques sommes d'argent que ce soit pour compenser le sous-financement dans la livraison des programmes d'amélioration de l'habitat;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la MRC de Lajemmerais dans sa demande à la SHQ de négocier une entente de court terme, temporaire et exclusive au programme PAD afin de permettre aux citoyens d'avoir accès rapidement au PAD, et ce, pour des raisons humanitaires.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie les démarches de la FQM, de l'UMQ et des MRC du Grand Montréal en vue d'identifier une formule de compensation adéquate pour la livraison des programmes d'amélioration de l'habitat de la SHQ.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite attendre le dénouement des négociations actuellement en cours avant de conclure une entente à long terme avec la SHQ pour la livraison de l'ensemble des programmes d'amélioration de l'habitat de la SHQ.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au président-directeur général de la Société d'habitation du Québec, monsieur Pierre Cliche, au président de la FQM, monsieur Bernard Généreux, au président de l'UMQ, monsieur Jean Perreault, à la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, aux préfets des Couronnes Nord et Sud de la région de Montréal, à la députée de Terrebonne, madame Jocelyne Caron, au député de Masson, monsieur Luc Thériault et à la MRC de Lajemmerais.

ADOPTÉ

#### Rapport du Comité de transport

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

#### Commentaires sur la prestation de services en transport

Les membres du conseil prennent connaissance des plaintes et recommandations des usagers.

#### Entretien des abribus - Gestion Techno Pro (Roseberry Entretien ménager)

CONSIDÉRANT l'offre de services de Gestion Techno Pro (Roseberry Entretien) ménager en date du 7 septembre 2006 pour l'entretien hebdomadaire des abribus, au tarif de 4,50\$ l'unité;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

5928-09-06

5929-09-06

QUE les membres du conseil acceptent l'offre de service présentée par monsieur Gilles Roseberry, président de Gestion Techno Pro (Roseberry Entretien ménager), en date du 7 septembre 2006, pour l'entretien hebdomadaire des abribus pour une période d'un an, à compter du 12 octobre 2006 au tarif de 4,50\$ l'unité. L'offre de service fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

Boîtes de perception électronique - Géomax

Le président du Comité de transport et le directeur général ont rencontré les représentants de Géomax le 30 août et font part au conseil des discussions concernant les boîtes de perception intelligente. Ce dossier sera étudié à une séance ultérieure.

5930-09-06

Enquête à bord - Mandat Fernand Courcelles et engagement des enquêteurs

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil trouvent opportun et important d'effectuer une enquête à bord des véhicules de transport en commun pour mieux connaître les habitudes et déplacements de la clientèle et son degré de satisfaction à l'égard du service offert;

CONSIDÉRANT l'offre de service de monsieur Fernand Courcelles, consultant en transport, datée du 7 septembre 2006;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir les services de monsieur Fernand Courcelles, consultant en transport, pour effectuer l'enquête à bord des véhicules du transport en commun pour un montant de vingt-et-un mille dollars (21 000,00\$), tel que soumis par monsieur Fernand Courcelles dans une lettre datée du 7 septembre 2006, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le directeur général soit autorisé à retenir les services d'enquêteurs pour effectuer l'enquête à bord au tarif horaire de treize dollars (13,00\$), du 23 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2006 inclusivement, pour un montant n'excédant pas douze mille dollars (12 000,00\$).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2006-053 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas trente-trois mille dollars (33 000,00\$), poste budgétaire 2370-411 «*Études et comptages*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

Négociation de contrat avec Lanau Bus

Le président du Comité de transport fait part au conseil des discussions tenues avec Lanau Bus pour le renouvellement du contrat de transport en commun.

5931-09-06

Adoption du règlement # 113-2 modifiant les articles 3 et 4 du règlement # 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier le trajet et l'horaire du circuit # 20 et de créer le circuit # 21

Il est proposé par madame Denise Cloutier, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement:

QUE soit et est adopté le règlement # 113-2 modifiant les articles 3 et 4 du règlement # 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier le trajet et l'horaire du circuit # 20 et de créer le circuit # 21.

ADOPTÉ

5932-09-06

Protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et le Club de gymnastique Viagym

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente entre le Club de gymnastique Viagym et la MRC Les Moulins visant le financement du loyer du local permanent s'est terminé le 31 août 2006;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a versé 3 950\$ par mois à Viagym du 1<sup>er</sup> septembre 2005 au 31 août 2006;

CONSIDÉRANT la demande adressée au conseil de la MRC Les Moulins par monsieur Raymond Paquin, président du Club de gymnastique Viagym inc., d'augmenter la contribution de la MRC à 4 030,00\$ par mois;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement:

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de reconduire le protocole d'entente avec le Club de gymnastique Viagym inc. pour douze (12) mois, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2006 au 31 août 2007 au montant de quatre mille trente dollars (4 030,00\$) par mois.

QUE le préfet, monsieur Jean-Marc Robitaille, soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins le protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et le Club de gymnastique Viagym inc.

ADOPTÉ

5933-09-06

Avis de la MRC sur les règlements de zonage # 1103 et de lotissement # 1104 de la Ville de Mascouche

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation les règlements de zonage n<sup>os</sup> 1103 et de lotissement n<sup>o</sup> 1104;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyé par madame Denise Cloutier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC des Moulins ont examiné et approuvé conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire les règlements de zonage n<sup>os</sup> 1103 et de lotissement n<sup>o</sup> 1104 de la Ville de Mascouche.

QUE le secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉ

5934-09-06

Examen et approbation du règlement de zonage # 1001-009 de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement de zonage n° 1001-009;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC des Moulins ont examiné et approuvé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire le règlement de zonage n° 1001-009 de la Ville de Terrebonne.

QUE le secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉ

Schéma de sécurité civile en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique - Projet pilote

Une rencontre entre les fonctionnaires municipaux, membres du Comité de sécurité incendie, des élus et les représentants de la direction régionale de la sécurité civile de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides s'est tenue le 12 septembre 2006.

Une recommandation concernant la participation de la MRC au projet pilote sera faite à une séance ultérieure de ce conseil.

Cours d'eau - Suivi des dossiers

° **Relocalisation du Fossé Ménard-Graton à Terrebonne**

La firme d'ingénieurs Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés prépare le plan profil exigé par le MDDEP pour l'émission du certificat d'autorisation.

° **Ruisseau La Petite Coulée à Terrebonne**

Relocalisation et nettoyage du Ruisseau La Petite Coulée à Terrebonne - Mandat à Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc.

CONSIDÉRANT QUE la MRC exerce la compétence à l'égard de la gestion des cours d'eau depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur les compétences municipales* le 1<sup>er</sup> janvier 2006;

CONSIDÉRANT la nécessité de relocaliser et nettoyer le cours d'eau La Petite Coulée à Terrebonne;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement:

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate la firme d'ingénieurs Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. pour préparer le plan profil exigé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'émission du certificat d'autorisation pour la relocalisation et le nettoyage du cours d'eau La Petite Coulée à Terrebonne.

ADOPTÉ

° **Débouche des Sables à Mascouche**

Le mandat a été donné à B.P.R. Triax pour préparer le plan profil exigé par le MDDEP pour l'émission du certificat d'autorisation.

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Les membres du comité de sécurité incendie font le suivi de la rencontre tenue le 6 septembre 2006.

Communauté métropolitaine de Montréal

Monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet, résume les discussions tenues lors de la séance du conseil d'administration tenue le 7 septembre 2006.

Conférence régionale des élus de Lanaudière

Monsieur Richard Marcotte est absent, ce point est donc retiré de l'ordre du jour.

Conseil régional de transport de Lanaudière

Monsieur Jean-Luc Labrecque informe les membres du conseil des discussions tenues lors des dernières rencontres du CRT.

5936-09-06

Rapport du Comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt. ADOPTÉ

Résolution pour reporter la séance ordinaire du mois d'octobre

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

5937-09-06

QUE la séance ordinaire qui devait se tenir le mardi 10 octobre 2006 soit reportée au mercredi 11 octobre 2006.

ADOPTÉ

Projet Hexagone

Madame Denise Cloutier fait part aux membres du conseil de l'avancement des travaux. Elle mentionne que les employés des villes devront participer aux tâches à effectuer afin de mener à bien ce projet ou de prévoir l'engagement d'une ressource (VVAP) à la MRC.

5938-09-06

Demande à l'AMT - Agrandissement du stationnement incitatif

CONSIDÉRANT QUE l'AMT a prévu, dans son Programme triennal d'immobilisations 2006-2007-2008, d'augmenter de façon substantielle, les places de stationnement au Terminus Terrebonne;

CONSIDÉRANT QUE depuis la fin d'août 2006, l'achalandage est en croissance importante et l'utilisation du stationnement incitatif suit la tendance (au 12 septembre, 735 véhicules);

CONSIDÉRANT QUE des usagers n'ont pas réussi à stationner leur véhicule et que ces clients potentiels sont victimes de la situation;

CONSIDÉRANT les efforts financiers très importants consentis par la MRC des Moulins pour soutenir et encourager l'utilisation du transport en commun;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Cloutier Gauvreau et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande à l'AMT de procéder immédiatement à l'agrandissement du stationnement incitatif pour permettre d'augmenter à mille (1 000), les places de stationnement au Terminus Terrebonne avant le début de l'hiver 2006, de réaliser les deux (2) quais prévus sur le chemin de la Côte Terrebonne, et de prévoir six (6) espaces réservés pour les employés de Tourisme des Moulins et de la MRC des Moulins au stationnement de Terrebonne.

ADOPTÉ

#### Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public à compter de 19 h 10. Une étudiante du Cégep Terrebonne s'informe de la desserte en transport en commun pour le Cégep et monsieur Jacques Landry de Mascouche s'informe des modifications au circuit # 20 et du nouveau circuit # 21. Il s'informe également de la possibilité d'installer de nouveaux abribus sur le territoire de la MRC et de la desserte au Métro Laval.

5939-09-06

#### Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

---

Jean-Marc Robitaille, préfet

---

Daniel Pilon, directeur général et  
secrétaire-trésorier